

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 15 janvier 2024 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4

ABSENTS :

M. Dave Simard, conseiller district #5
M. Régis Lemay, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

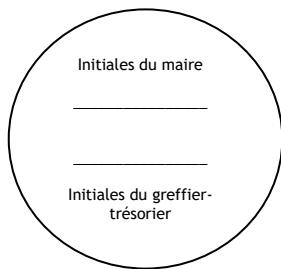
2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7897-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**
- 2. Administration**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 décembre 2023**
 - 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 décembre 2023**
 - 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 décembre 2023**
 - 2.5 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Dépôt du rapport 2023 relatif aux dons, avantages ou marques d'hospitalité**
- 3. Résolutions**
 - 3.1 Dépenses incompressibles - Affectation des crédits pour l'exercice financier 2024**
 - 3.2 Mandat pour achèvement des travaux non-complétés par l'entrepreneur à la caserne**
 - 3.3 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Autorisation à déposer pour la réalisation de travaux sur la rue Commerciale**



3. Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement - Autorisation à déposer pour la réalisation de travaux sur la rue Commerciale

3.5 Acceptation d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

3.6 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Adhésions 2024

3.7 Office d'habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est - Approbation des prévisions budgétaires 2024

3.8 Mandat d'ingénierie suite aux travaux de conception et d'implantation du contrepoids de la remontée T1 RBQ #296

4. Correspondance

4.1 Avis de fermeture du guichet automatique - Caisse Desjardins des Cinq-Cantons

5. Loisirs et culture

5.1 Course des courailleur - Autorisation aux VTT à circuler sur la voie publique

6. Dons - Subventions - Invitations

6.1 Centre de Femmes au Quatre-Temps - Demande d'aide financière

6.2 Fadoq Cercle des Années d'Or d'Hébertville - Demande d'aide financière

7. Rapport des comités

8. Liste des comptes

8.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville

8.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2023

7898-2024

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

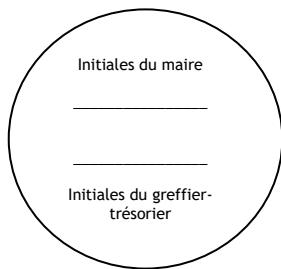
D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 décembre 2023.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2023

7899-2024

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, des séances extraordinaires du 18 décembre 2023 et la séance extraordinaire du 27 décembre 2023, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres



du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2023.

Aucun commentaire soulevé.

2.5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - DÉPÔT DU RAPPORT 2023 RELATIF AUX DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

7900-2024

La direction générale dépose l'extrait du registre pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, en regard à tout don, avantage ou marque d'hospitalité de plus de 200 \$, le tout conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

L'extrait du registre sera publié sur le site internet municipal.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - AFFECTATION DES CRÉDITS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

7901-2024

Considérant que selon les exigences du Code municipal du Québec et le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le Conseil municipal;

Considérant qu'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement;

Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2024:

- La rémunération des membres du Conseil;
- Les salaires des employés municipaux;
- L'assurance collective;
- Les remises provinciales, fédérales et CSST;
- Quotes-parts (MRC, Régies intermunicipales);
- Services de la Sûreté du Québec;
- Les dépenses d'électricité;
- Les dépenses de téléphone;
- Les dépenses de carburant;
- Les dépenses reliées aux frais de poste et de messagerie;
- Contrat de déneigement pour l'entretien des chemins;
- Le chlore pour les systèmes d'eau potable;
- Contrat d'analyse pour contrôle microbiologique de l'eau potable;
- Fournitures de bureau;
- Frais de déplacement;
- Immatriculation des véhicules;
- Intérêts sur la dette à long terme;
- Capital sur la dette à long terme.

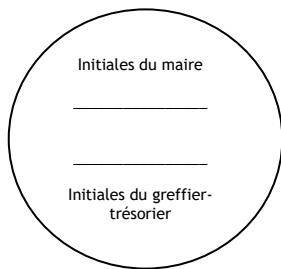
Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses à même les postes budgétaires prévus pour l'exercice 2024.

3.2 MANDAT POUR ACHÈVEMENT DES TRAVAUX NON-COMPLÉTÉS PAR L'ENTREPRENEUR À LA CASERNE

7902-2024

Considérant la résolution #6688-2020 pour l'adjudication du contrat de la



Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

construction de la caserne incendie à l'entreprise Les Constructions Technipro inc.;

Considérant qu'une partie de ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du Gouvernement du Québec;

Considérant la résolution #7002-2021 relative à la mise en demeure transmise à l'entreprise Les Constructions Technipro inc. quant à l'achèvement des travaux de construction de la caserne;

Considérant les dispositions contractuelles prévues au devis d'appel d'offres;

Considérant les travaux non complétés à ce jour;

Considérant la soumission #1588 de JP Larouche et Fils concernant des travaux non complétés au montant de 6 352,37 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'entreprise JP Larouche et Fils pour les travaux requis selon la soumission #1588. Les coûts de ces travaux seront déduits du montant à verser à l'entreprise Les Constructions Technipro inc. tel que mentionné à la mise en demeure transmise.

Ces travaux seront financés à même le Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du gouvernement du Québec et par le règlement 532-2020.

3.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - AUTORISATION À DÉPOSER POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA RUE COMMERCIALE

7903-2024

Considérant que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Considérant que la direction générale doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet est estimé à 1 860 428,84 \$ et que les sommes requises pour le financer seront déposées dans divers programmes;

Considérant que le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 860 428,84 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 920 000 \$;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

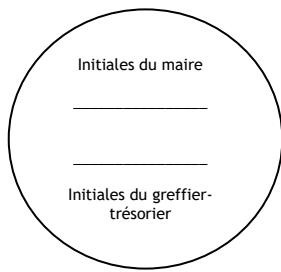
D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière.

De confirmer l'engagement de la Municipalité à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

De certifier que le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

3.4 PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE VERDISSEMENT - AUTORISATION À DÉPOSER POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA RUE COMMERCIALE

7904-2024



Considérant que le Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS);

Considérant que la direction générale doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que le projet mentionné est estimé à 1 860 428,84 \$ et que les sommes requises pour le financer seront déposées dans divers programmes;

Considérant que le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 860 428,84 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 563 389,70 \$;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, M. Sylvain Lemay, à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS).

3.5 ACCEPTATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

7905-2024

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Tremblay-Girard, conseiller en ressources humaines, au début de l'année 2022;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est désire offrir l'opportunité à ses municipalités membres de bénéficier des services de monsieur Tremblay-Girard;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ses quatorze (14) municipalités membres désirent conclure une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services mentionnée ci-dessus;

Considérant que le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

Considérant que les parties désirent conclure une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

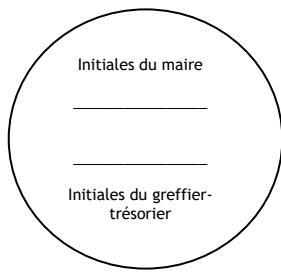
Considérant le projet d'entente préparé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est bénéficie d'une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la collaboration intermunicipale, afin de permettre le démarrage de l'entente mentionnée ci-dessus;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite



Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

entente.

3.6 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - ADHÉSIONS 2024

7906-2024

Considérant que le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec est dû;

Considérant que le montant de ce renouvellement d'adhésion comprend les assurances;

Considérant que les contrats de travail du directeur général, de la directrice générale adjointe et de la directrice finance et administration prévoient le paiement de l'adhésion et des assurances à l'ADMQ;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de l'adhésion et des assurances pour l'année 2024 du directeur général, de la directrice générale adjointe et de la directrice finance et administration au montant total de 1 054,13 \$ taxes incluses par adhésion.

3.7 OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN-EST - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

7907-2024

Considérant la fusion des OMH de St-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, d'Hébertville, d'Hébertville-Station et de Desbiens dont l'entité s'appelle dorénavant Office d'Habitation secteur Sud Lac Saint-Jean-Est;

Considérant les obligations de la Municipalité en matière de logement social;

Considérant que par ses engagements, la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de ses unités de l'Office d'habitation secteur Sud Lac Saint-Jean-Est;

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation secteur Sud Lac Saint-Jean-Est dont 75 437 \$ sont attribuables aux unités d'Hébertville et d'assumer la part municipale de 10 % du déficit de l'organisme soit un montant de 7 544 \$.

3.8 MANDAT D'INGÉNIERIE SUITE AUX TRAVAUX DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION DU CONTREPOIDS DE LA REMONTÉE T1 RBQ #296

7908-2024

Considérant les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert présentement en cours;

Considérant les travaux réalisés sur le contrepoids étant donné son état d'usure avancé;

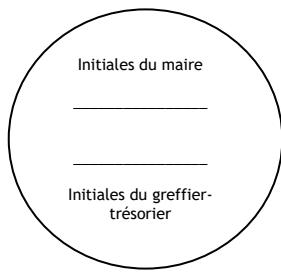
Considérant les exigences de la norme CAN/CSA Z98-19;

Considérant que suite à l'implantation du contrepoids, des travaux d'ingénierie sont requis afin de déterminer un calcul de ligne de la remontée T1;

Considérant que ces travaux sont réalisés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement #543-2022;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter l'estimé des coûts déposé par la firme DWB Consultants pour un montant approximatif de 6 668,55 \$ taxes incluses, en vue de préparer le calcul de ligne requis suite à l'implantation du contrepoids en béton de la remontée T1 RBQ #296. Cette estimation tient compte que la consultation à la



documentation d'origine, soit les plans et le profil de ligne soit possible pour la firme.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement #543-2022.

4. CORRESPONDANCE

4.1 AVIS DE FERMETURE DU GUICHET AUTOMATIQUE - CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS

La caisse Desjardins des Cinq-Cantons nous avise que le guichet automatique au 295 rue Turgeon fermera officiellement ses portes à compter du 5 février 2024.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 COURSE DES COURAILLEUX - AUTORISATION AUX VTT À CIRCULER SUR LA VOIE PUBLIQUE

7909-2024

Considérant qu'il y aura la course des Courailleux à Hébertville, le samedi 23 mars 2024, dans le circuit de la Coupe Autocar Jeannois;

Considérant que cet évènement est encadré par le Club d'athlétisme d'Alma et que le montant de 250 \$ leur est alloué;

Considérant que pour assurer la sécurité de l'évènement, des VTT devront circuler dans les rues de la Municipalité;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la circulation des VTT sur la voie publique le samedi 23 mars 2024 pour assurer la sécurité dans les rues de la Municipalité.

D'effectuer le paiement de 250 \$ au Club d'athlétisme d'Alma pour l'encadrement de cette activité.

6. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

6.1 CENTRE DE FEMMES AU QUATRE-TEMPS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

7910-2024

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 200 \$ au Centre de Femmes au Quatre-Temps afin de soutenir les femmes et les familles de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

6.2 FADOQ CERCLE DES ANNÉES D'OR D'HÉBERTVILLE - AIDE FINANCIÈRE

7911-2024

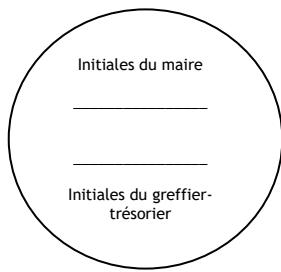
Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 200 \$ à la Fadoq Cercle des Années d'Or d'Hébertville dans le cadre de la fête de la Reconnaissance qui rend hommage à ses membres de 80 ans.

7. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté à la rencontre suivante :



Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

- Réunion de la Corporation de développement d'Hébertville.

LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREAULT

La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration des Appartements Delphine, La Pionnière;
- Séance extraordinaire du 18 décembre;
- Séance extraordinaire du 27 décembre.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire du 18 décembre;
- Séance extraordinaire du 27 décembre.
- Réunion du Comité finances et budgets;

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire du 18 décembre;
- Séance extraordinaire du 27 décembre.

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

M. Simard est absent.

LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY

M. Lemay est absent.

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Signatures des ententes pour le Mont-Lac-Vert et le camping;
- Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Séance extraordinaire du 18 décembre;
- Séance extraordinaire du 27 décembre.

8. LISTE DES COMPTES

8.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

7912-2024

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 1 232 399.36 \$.

8.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

7913-2024

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme



totalisant 58 062.03 \$.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Éclaircissement sur les coûts liés aux travaux pour la remontée mécanique T1.
- Question concernant un possible partage de coût pour les travaux de la rue Commerciale.
- Question concernant les travaux non complétés à la caserne.
- Commentaires sur la fermeture du guichet.
- Questions et éclaircissement sur la transaction concernant le Mont-Lac-Vert.
- Remerciement pour les efforts de l'équipe dans la transaction du Mont-Lac-Vert.
- Question concernant les coûts associés à l'entente intermunicipale pour le service de ressources humaines.
- Demande d'éclaircissement concernant les demandes d'aide financière.
- Question concernant l'ensemencement des rives.
- Question concernant le budget et les prévisions budgétaires.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Éliane Champigny, conseillère propose de lever l'assemblée, à 20h01.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN LEMAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER